

Notes pour une allocution prononcée par

M<sup>e</sup> Louis Morisset  
Président-directeur général  
de l'Autorité des marchés financiers  
Conférencier et invité d'honneur

*Choisir la prospérité*  
Congrès 2013 de l'assurance et de l'investissement – un événement du Journal de l'Assurance

Montréal, le 27 novembre 2013

N.B. : Seule l'allocution prononcée fait foi

Mesdames, messieurs, bonjour!

Je voudrais tout d'abord remercier chaleureusement monsieur Serge Therrien, président et éditeur du Journal de l'assurance, de me donner l'occasion de m'adresser à vous tous ce midi. À titre de président-directeur général, c'est la première fois que je rencontre un contingent aussi important de représentants du secteur de l'assurance et de l'investissement. Ce congrès constitue, selon moi, une très belle preuve du dynamisme de votre industrie.

Monsieur Therrien me confiait récemment que la nomination d'un avocat spécialisé en valeurs mobilières, en financement et en fusions & acquisitions pouvait soulever des préoccupations auprès de certains représentants de l'industrie. Vous savez, être avocat, ce n'est pas si pire que ça, ce n'est pas une maladie! Plus sérieusement, mon bagage comme avocat et comme surintendant des marchés de valeurs m'a permis d'acquérir une vaste connaissance de l'ensemble du secteur financier, et de ses divers intervenants. Il faut savoir aussi que ça fait maintenant plus de sept ans que j'œuvre au sein l'Autorité, et que j'ai eu l'occasion au fil de ces années d'être pleinement sensibilisé aux nombreux enjeux qui vous préoccupent.

Depuis ma nomination, j'ai aussi été en mesure d'approfondir ces enjeux au contact des équipes de l'Autorité avec lesquelles vous collaborez plus étroitement. Vous savez, l'Autorité n'est pas l'affaire d'une seule personne, mais de toute une équipe dédiée et engagée envers notre mission d'encadrement du secteur financier. Et vous pouvez compter sur moi pour continuer à m'investir encore davantage dans la réalisation de cette mission.

Au cours des prochaines minutes, je partagerai avec vous ma vision du rôle de l'Autorité dans l'encadrement du secteur financier. Et je vous parlerai aussi brièvement de certains enjeux propres au secteur de l'assurance et de l'investissement.

Au fil des 18 dernières années où j'ai œuvré dans le secteur financier, j'ai toujours perçu le rôle de régulateur comme étant capital au bon fonctionnement des marchés.

Certains nous considèrent comme un « mal nécessaire », mais ceux-ci comprennent mal, à mon avis, l'importance d'un régulateur fort pour soutenir la confiance envers les marchés et ses participants. Quand cette confiance disparaît, les marchés financiers ne fonctionnent tout simplement plus. La crise de 2007-2008 en a d'ailleurs été un exemple particulièrement éloquent.

Les dernières années ont mis surtout en lumière le rôle de « police » de l'Autorité. C'est un volet extrêmement important, mais ce n'est qu'une des facettes du rôle de régulateur que

nous jouons. Je crois qu'il est important de faire valoir aussi les autres aspects positifs de notre implication au cœur du secteur financier.

Ma vision du rôle de l'Autorité est simple, mais ambitieuse. Nous devons être un facteur positif, contributif, au développement du secteur financier québécois. À l'aube de nos 10 ans d'existence, l'Autorité est mûre pour assumer une place encore plus importante dans l'écosystème financier.

Pour être ce facteur contributif au développement du secteur financier, nous devons concentrer nos énergies sur quatre leviers importants :

- D'abord, notre relation avec l'industrie. Il est primordial pour l'Autorité de maintenir le canal de communications toujours ouvert avec les intervenants du secteur financier. Je suis personnellement souvent interpellé et j'apprécie cette opportunité d'entendre le point de vue de l'industrie et d'expliquer les raisons de politique publique qui sous-tendent nos initiatives, notamment réglementaires. Nous avons pris part au cours des derniers mois à plusieurs rencontres sur la question de la méthode de calcul des rendements, dans le cadre de la phase 2 du modèle de relation client/conseiller. Ces rencontres ont donné lieu à un dialogue très constructif. La meilleure façon d'arriver à se comprendre, demeure toujours de se parler et si, en fin de course, nous ne pouvons être d'accord, il est important au moins que l'on sache pourquoi.
- Deuxièmement, notre leadership. Nous devons continuer d'être l'instigateur d'initiatives porteuses et importantes pour le secteur financier au Québec et de développer des positions étoffées, réfléchies et fortes sur les grands enjeux de politique publique. Un exemple éloquent de notre leadership est le développement par les spécialistes en éducation de l'Autorité, sous les auspices du *Canadian Insurance Services Regulatory Organizations*, du nouveau programme pancanadien de qualification en assurance de personnes. Reconnaître la valeur d'avoir des régulateurs autonomes, capables de réfléchir et d'influencer, est fondamental si on veut préserver la qualité, et faire progresser l'encadrement réglementaire au pays. La concurrence de réflexion réglementaire est saine, et le rôle que joue l'Autorité à cet égard est extrêmement important.
- Troisièmement, notre intransigeance face à la criminalité financière et les manquements démontrant une complète insouciance face aux encadrements en place. Il ne faut pas oublier que ce sont les fraudes et les abus mis en lumière au début des années 2000, dans le cas d'Enron par exemple, et pendant la dernière crise, qui ont entraîné des

changements irréversibles à l'environnement réglementaire et l'encadrement du secteur financier. Ces situations ont forcé la mise en œuvre d'une culture de conformité absolument nécessaire au sein des acteurs de l'industrie. C'est du respect de cette culture de conformité dont nous devons nous assurer comme régulateur.

- Quatrièmement, notre application avec discernement de la réglementation face aux cas de manquements mineurs et sans conséquence sur la protection des investisseurs. Je suis personnellement d'avis que notre crédibilité repose beaucoup sur la raisonnable de nos actions et notre capacité, lorsque possible, de faire la part des choses.

L'Autorité répond chaque jour de diverses façons à des acteurs de l'industrie qui se questionnent sur l'application de l'encadrement réglementaire. En plus de traiter un grand nombre de ces questions par le biais de notre Centre d'information, nous agissons de façon proactive pour aller au-devant de l'industrie. À titre d'exemple, nous avons amorcé récemment une tournée de formation auprès des représentants en assurance, pour démystifier le nouveau règlement sur l'exercice des activités des représentants (Règlement n° 2) entré en vigueur le 22 octobre dernier. De telles initiatives démontrent l'intérêt de l'Autorité à la réussite de ses assujettis.

Notre rôle, nous le jouons également par les multiples consultations que nous menons auprès des acteurs de l'industrie, notamment en ce qui concerne les produits et services financiers.

D'ailleurs, j'aimerais maintenant aborder brièvement quelques enjeux qui vous concernent plus directement. Vous le savez, nous avons mené au printemps 2012 une importante consultation sur la distribution d'assurance par Internet. Cette consultation s'est déroulée de façon concomitante à celle menée par le Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance, dont les conclusions finales ont été publiées le 15 novembre dernier.

Les transactions d'achats en ligne sont de plus en plus populaires auprès des consommateurs, et le milieu de l'assurance n'y échappe pas. Il était donc important d'obtenir le point de vue des consommateurs et de l'industrie sur cette nouvelle réalité.

L'Autorité ne compte pas influencer le choix du mode d'interaction privilégié par le consommateur, mais nous comptons cependant nous assurer qu'il puisse se procurer un produit qui réponde à ses besoins. Par conséquent, il y aura toujours de la place pour les représentants en assurance. Le besoin d'être conseillé, ainsi que l'ampleur et la forme du

conseil, devrait toutefois à l'avenir être modulé, en fonction du consommateur et du produit offert.

Nous présenterons d'ailleurs sous peu au ministre des Finances et de l'Économie nos recommandations dans ce dossier. Ces recommandations s'inspireront de celles formulées par le Conseil canadien, en les adaptant à la réalité réglementaire québécoise.

Cela dit, même si le consommateur a besoin d'être protégé, il peut malheureusement aussi lui arriver d'avoir besoin d'être indemnisé. C'est ce qui m'amène à vous parler de notre consultation sur le Fonds d'indemnisation des services financiers. Nous avons déposé au ministre des Finances et de l'Économie, en septembre dernier, les résultats de la consultation et nos recommandations à la suite de celle-ci.

Un fort constat s'en dégage : il est illusoire de penser pouvoir couvrir toutes les situations de fraude, car cela signifierait un effort financier démesuré de la part des cotisants, et une déresponsabilisation des consommateurs et des investisseurs. Ce n'est donc pas l'orientation que nous avons privilégiée.

Nous avons toutefois constaté que plusieurs réclamations étaient refusées au motif que le représentant, même s'il était inscrit auprès de l'Autorité, avait vendu un produit que son certificat ne l'autorisait pas à offrir.

De telles situations nous sont apparues problématiques et nous ont amenés à recommander qu'un consommateur puisse être indemnisé s'il est victime d'une fraude par un représentant inscrit à l'Autorité et qui cotise au Fonds d'indemnisation. Cette recommandation s'accompagne par contre de plusieurs autres mesures, dont des mesures d'atténuation des coûts, notamment une coassurance de 15 %.

Du côté de l'investissement, d'importantes consultations sont également en cours. Deux d'entre elles seront d'ailleurs discutées cet après-midi, soit celle sur le devoir fiduciaire d'agir au mieux des intérêts du client et celle sur les frais des fonds d'investissement.

Ces consultations amènent des réflexions profondes qui touchent le cœur de vos activités et de vos modèles d'affaires. Au surplus, elles se tiennent parallèlement à l'implantation de réformes majeures, telles que celle sur la remise de l'aperçu du fonds au client en épargne collective, et la deuxième phase du modèle de relation client/conseiller, qui vise l'information sur les coûts, le rendement et les relevés du client.

Il y a donc, en même temps, de nombreux développements réglementaires qui se chevauchent dans l'industrie des produits et services financiers. Vous nous en faites souvent la remarque, et nous en sommes bien conscients. Par ailleurs, l'évolution rapide et constante des marchés financiers, les lendemains de la crise financière mondiale de 2007-2008, de même que nos propres enjeux canadiens et québécois font en sorte que l'encadrement se doit d'évoluer constamment pour demeurer efficace.

Le développement réglementaire et l'encadrement constituent d'ailleurs un défi important pour l'Autorité. Récemment, le Fonds monétaire international a consacré plusieurs semaines à évaluer la qualité de notre encadrement. Son rapport est attendu au début de l'année prochaine.

Pour nous, tout comme les autres régulateurs, il s'agit là d'un examen exigeant qui souligne toute l'importance de respecter les grands principes d'encadrement internationaux. On se doit, et on le doit aussi à l'industrie que l'on encadre, de demeurer à la fine pointe.

Par ailleurs, comme je l'ai mentionné plus tôt, l'Autorité est toujours ouverte à rencontrer les intervenants de l'industrie pour discuter des développements réglementaires en cours, ou à venir. La preuve : nous avons eu de nombreux échanges au cours des derniers mois avec plusieurs intervenants qui voulaient faire entendre leur voix dans le cadre des travaux de révision quinquennale de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*.

Le ministre des Finances et de l'Économie, M. Nicolas Marceau, nous a d'ailleurs indiqué la semaine dernière lors du Rendez-vous avec l'Autorité que le gouvernement s'apprêtait à déposer un rapport à ce sujet. Nous allons tous ensemble suivre ces développements avec grand intérêt.

En conclusion, permettez-moi de vous résumer en quelques points ma façon d'entrevoir l'avenir de l'Autorité et le rôle clé que nous devons assumer.

- D'abord, mon arrivée à la présidence n'entraînera pas de changement dramatique d'orientation, mais mon intention est de faire de nous un régulateur encore plus crédible, plus influent et plus performant.
- Deuxièmement, l'Autorité continuera de faire appliquer la loi avec toute la rigueur nécessaire, dans l'intérêt des investisseurs et des consommateurs de produits et services financiers. Nous maintiendrons, et même renforcerons, nos efforts de prévention, d'encadrement et de surveillance.

- En troisième lieu, nous agissons avec le souci de favoriser le bon fonctionnement de nos marchés et le développement du secteur financier québécois, et non de lui faire obstacle. Ainsi nous continuerons d'accomplir notre mission avec discernement – notre objectif est de protéger le consommateur, pas de punir à tout prix la moindre non-conformité. Quand ce sera justifié, l'Autorité recherchera la conformité par l'accompagnement, plutôt que par la répression.
- Quatrièmement, nous allons accélérer notre cheminement en vue de compléter notre approche intégrée à l'encadrement du secteur financier. Cette intégration plus poussée rendra notre action non seulement plus efficiente, mais aussi plus cohérente et plus efficace auprès de l'industrie.
- Finalement, l'Autorité sera à l'écoute de l'industrie, ouverte au dialogue et prête à faire valoir et défendre la voix du Québec sur les grandes questions de politiques publiques.

Notre objectif est de continuer à jouer cet important rôle de « générateur de confiance » dans nos marchés, et d'être plus que jamais un réel facteur positif et contributif au développement du secteur financier québécois.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une bonne fin de congrès.